

23.08.2011 - 11:30 Uhr

## Media Service: Conseil suisse de la Presse, prise de position 30/2011 ([www.presserat.ch/29580.htm](http://www.presserat.ch/29580.htm)) Parties: Publigroupe c. «SonntagsZeitung» Plainte admise sur un point secondaire

Interlaken (ots) -

Thèmes: vérité/informations dénaturées/audition lors de reproches graves/rectification.

Résumé

Compte rendu critique avant une conférence de presse

Plainte contre la «SonntagsZeitung» rejetée pour l'essentiel

Le Conseil suisse de la presse rejette dans ses points principaux une plainte du Publigroupe contre la «SonntagsZeitung». Préalablement à une conférence de presse, le journal rendait compte, en août 2010 des résultats semestriels de l'entreprise sous un angle critique. Pour le Conseil de la presse, il n'y a rien à objecter à cela. Il n'approuve la plainte que sur un point secondaire.

En prévision d'une conférence de presse sur les résultats semestriels de Publigroupe, la «SonntagsZeitung» confrontait le CEO et président du conseil d'administration Hanspeter Rohner aux rumeurs voulant que ce dernier ne chercherait plus qu'à doper l'entreprise en vue d'une vente ou d'une division ainsi qu'à la constatation critique que le nouveau modèle des prix dans le secteur Media sales ferait long feu. Rohner refusait de s'exprimer avant la conférence de presse prévue. La «SonntagsZeitung» n'en a pas moins passé à la publication d'un compte rendu critique, sur quoi Publigroupe s'est adressé au Conseil de la presse.

Dans sa prise de position, le Conseil de la presse rappelle que le journalisme économique ne se limite pas au seul journalisme vivant de communiqués, mais qu'il doit impérativement se livrer à des investigations. Dès lors il n'y a rien à objecter au fait que la «SonntagsZeitung» a devancé la publication des résultats semestriels par Publigroupe, même si cela pouvait être désagréable pour cette entreprise. Des nombreuses autres contestations de la part de Publigroupe, le Conseil de la presse n'en trouve qu'une qui soit justifiée. Ainsi que la «SonntagsZeitung» le reconnaît elle-même, l'affirmation selon laquelle la division Media Sales aurait eu cinq CEO en cinq ans n'est pas exacte. Or, une correction disant qu'il s'agissait de trois CEO en huit ans, n'aurait guère modifié l'image présentée, de sorte qu'une rectification n'était pas indispensable.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT  
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE  
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA  
Sekretariat/Secrétariat:  
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher  
Bahnhofstrasse 5  
Postfach/Case 201  
3800 Interlaken  
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62  
Fax: 033 823 11 18  
E-Mail: [info@presserat.ch](mailto:info@presserat.ch)  
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100702642> abgerufen werden.